

Colloque « Droit et OPEX »

Lundi 02 novembre 2015 – Amphi Valin – Balard

*Allocution d'ouverture de Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour
l'administration du ministère de la défense*

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Chef d'état-major des armées,

Madame l'Ambassadrice,

Monsieur le Procureur général,

Mesdames, Messieurs les directeurs, et je voudrai saluer tout particulièrement nos amis étrangers, ou appartenant à des organismes non français,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames, Messieurs,

1 - Je suis très heureux de vous accueillir pour les deux journées que vous allez passer au sein de l'hexagone Balard à l'occasion de ce colloque Droits et opérations extérieures.

L'hexagone Balard est le nouveau siège des états-majors centraux et des administrations centrales du ministère de la défense. Depuis avril, nous emménageons progressivement. Aujourd'hui près de 90 % des 9300 occupants de l'hexagone Balard sont arrivés. Le cœur du ministère bat ici depuis juillet c'est-à-dire depuis l'arrivée des centres opérationnels des armées regroupés autour du centre de planification et de conduite des opérations.

Décidé fin 2007 dans le cadre de la revue générale des politiques publiques, le regroupement des entités du ministère dispersées sur 12 implantations a été organisé dans le cadre d'un contrat de partenariat public/privé signé avec un groupement de grandes entreprises françaises qui ont su faire preuve d'efficacité puisque quatre ans plus tard des locaux étaient mis à notre

disposition. Bien au-delà des locaux, Balard est un système c'est-à-dire un ensemble d'installations et notamment de systèmes d'information et de communication permettant au Chef d'état-major des armées de conduire les opérations que le Président de la République et le Gouvernement confient aux armées. Balard est en quelque sorte un système d'armes.

Un système d'armes opérationnel grâce à la très forte mobilisation des entreprises qui l'ont réalisé mais aussi de l'ensemble du ministère et pas seulement des directions et services placées sous mon autorité même si je suis responsable juridiquement et financièrement de ce projet.

Le regroupement des états-majors, des directions de la délégation générale pour l'armement et des directions du secrétariat général pour l'administration traduit bien le fait que l'ensemble du ministère est placé au service des forces armées et partage avec elle les objectifs de réussite des opérations extérieures et intérieures qui leur sont confiées.

Vous êtes ici ce matin pour échanger sur le thème du droit et des opérations extérieures. Je reviendrai sur ce thème. Mais je souhaite tout d'abord adresser un très amical et chaleureux remerciement à Claire Landais, directrice des affaires juridiques du ministère et à ses équipes pour avoir eu l'idée de ce thème et pour avoir pris l'initiative de renouer avec une tradition engagée au début des années 2000 par Marc Guillaume visant à rassembler autour des questions de défense ceux qui peuvent nous aider à mieux faire comprendre le droit applicable à nos activités mais aussi à le faire évoluer.

La DAJ est quotidiennement à la disposition de l'état-major des armées pour répondre aux questions juridiques posées par l'activité opérationnelle, questions qui sont à la croisée des différentes branches du droit public international par exemple avec la rédaction des accords internationaux du statut des forces, ou pour contribuer à former les LEGAD et même à en fournir certains.

Au-delà de la DAJ, les services du SGA sont aussi directement impliqués aux côtés des forces, pour toutes les questions relatives aux ressources humaines y

compris l'accompagnement des blessés, leur réinsertion, l'octroi des pensions mais aussi pour les questions financières, immobilières, archivistiques. Les missions opérationnelles doivent être au centre des préoccupations de l'ensemble du ministère. Elles sont sa raison d'être, le cœur de ses missions.

2 – Vous allez durant ce colloque échanger sur le droit et les opérations extérieures. L'intérêt de ces échanges n'est plus à démontrer. La richesse et la diversité des tables rondes qui vont se succéder sur :

- Combattre et poursuivre l'adversaire aujourd'hui,
- Et sur protéger et indemniser le combattant,

montreront sans aucun doute l'intérêt de débattre, d'informer et d'échanger mais aussi de rassurer sur la place et le rôle du droit par rapport aux opérations extérieures.

- **Débattre** sur des questions qui reviennent souvent :

- la France est-elle en guerre ?
- quelles sont les règles d'usage de la force en opérations extérieures ? Les opérations sont-elles légales ou seulement légitimes ?
- l'adversaire est-il un combattant ou un terroriste ?
- qu'est-ce que le judiciaire du champ de bataille ?
- le militaire a-t-il le droit à une justice d'exception, à une immunité pénale ?
- comment protéger les militaires des différents risques qu'ils encourent du fait de la dangerosité de leurs missions et des spécificités de leur statut ?
- comment adapter le droit aux nouveaux risques ?

- Débattre mais aussi bien sûr **clarifier et lever certaines ambiguïtés**, expliciter certaines notions, faire preuve d'une certaine transparence sur la façon dont le ministère applique mais fait aussi évoluer le droit.

Parmi les interrogations que l'on pourrait soulever compte tenu de l'actualité récente, je tiens à distinguer les opérations extérieures et les opérations intérieures. Les premières, qui vont être au centre de vos débats, relèvent des

différentes branches du droit public international. Les opérations intérieures sont placées sous un encadrement juridique propre à notre pays et notamment des règles liées aux libertés publiques, comme cela doit l'être dans une démocratie. L'encadrement juridique de l'intervention des forces armées sur le territoire national fait actuellement l'objet de réflexions interministérielles et sera précisé.

- Débattre, clarifier mais aussi **rassurer nos soldats** sur le fait que le droit est là aussi pour les protéger et accompagner les évolutions de leur métier. Vos travaux permettront sans aucun doute de bien clarifier ce point et nous aider à avoir à l'esprit que ceux qui agissent sur le terrain doivent être protégés dans l'exercice difficile de leurs missions.

En conclusion, je vous souhaite d'excellents travaux, de nombreux échanges à partir des discussions qui auront lieu à cette tribune au cours des tables rondes orientées aujourd'hui sur le combat et la poursuite de l'adversaire et demain sur la protection et l'indemnisation du combattant. Sans attendre, je laisse la parole au Général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées.

Je vous remercie.